

# Conditions générales de réservation et de séjour

## Article 1

Ces conditions sont destinées à usage exclusif de réservation à l'hôtel les Autanes.

## Article 2 Réservation et durée du séjour

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au service réservation les arrhes demandées pouvant être :

- Soit le prix d'une nuit pour un séjour n'excédant pas 2 nuits
- Soit 30% du montant total du prix du séjour si celui-ci est supérieur à 2 nuits
- Le paiement des arrhes s'effectue par prélèvement à distance par carte bancaire ou par l'envoi d'un chèque

Le client ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux au-delà du séjour réservé.

## Article 3 Annulation par le client

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée, télécopie ou email adressé au service réservation clients.

### Annulation avant le début du séjour :

- Si l'annulation intervient plus de 48 heures avant le début du séjour, les arrhes restent acquises au client.
- (Article 1590 du code civil)
- Si l'annulation intervient moins de 48 heures avant le début du séjour, les arrhes restent acquises au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.
- Si le client ne se manifeste pas avant 18 heures le jour prévu de début du séjour, l'Etablissement disposera de la chambre. Les arrhes resteront acquises à l'Etablissement qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix du séjour.
- Tout séjour commencé est dû.

En cas d'interruption de séjour, la somme correspondant au prix total du séjour reste intégralement acquise au propriétaire. Dans l'éventualité de prestations supplémentaires non consommées, elles seront remboursées

## Article 4 Annulation par l'Etablissement

En cas d'annulation avant le séjour par l'Etablissement, ce dernier informera le client par lettre recommandée avec accusé de réception, télécopie ou email. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, recevra le double des sommes versées dans un délai d'un mois maximum.

## Article 5 Arrivée & départ

Le client doit se présenter pour l'arrivée à partir de 15 heures. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit en informer l'Etablissement.

Le jour du départ, le client doit libérer les lieux à 11 heures au plus tard.

## Article 6 Règlement du solde

Le solde est à régler à l'arrivée dans le cadre d'un séjour défini.

Les consommations et les prestations supplémentaires seront réglées en fin de séjour.

La taxe de séjour de 1.00€ par jour et par personne âgée de plus de 18 ans, doit être réglée directement sur place.

## Article 7 Utilisation des lieux

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en parfait état. (Voir règlement intérieur mis à disposition dans les chambres).

## Article 8 Capacité

Lors de la réservation le nombre de personnes effectuant le séjour doit être précisé. Si le nombre de clients prévu est dépassé, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou rupture du séjour, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

## Article 9 Animaux

Les animaux ne sont pas acceptés.

## Article 10 Vols et accidents

L'Etablissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage corporel survenue dans l'Etablissement.

## Article 11 Litiges

Les autorités de résolution du litige seront celles du lieu de la prestation de service.

NB : Dans le cadre de litige aggravé et sans accord trouvé avec le service de réservation et à défaut de réponse satisfaisante, le client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site: [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel).